

## Critères d'éligibilité et d'appréciation

### 1. CRITERES D'ELIGIBILITE DES « ACTIONS CLUBS »

- Tous les clubs affiliés à la FFT et rattachés à la Ligue IDF (Code 57).
- L'action est réalisée ou finalisée dans le courant de la saison 2024.
- Envoi de la fiche « Appel à candidature » à : [stephan.feugas@fft.fr](mailto:stephan.feugas@fft.fr)

### 2. CRITERES D'APPRECIATION DES « ACTIONS CLUBS »

*L'appréciation des actions clubs et la désignation des clubs lauréats pour les différents trophées du développement se feront sur la base des critères suivants.*

#### CRITERE N°1 : Qualité de la présentation de l'action

appréciation sur 30

- **La description de la mise en œuvre** de l'action, plan de communication, moyens humains mobilisés, etc..., est claire, précise et concrète.
- **Le budget réalisé** est en adéquation avec le plan d'action et les résultats atteints. Il est réaliste et s'inscrit dans un modèle économique pérenne. Eventuellement il mentionne les autres partenaires institutionnels et/ou privés.
- **Les éléments d'information** transmis par le club, articles, photos, vidéos, etc..., permettent de valoriser l'action.

#### CRITERE N°2 : Qualité des résultats atteints

appréciation sur 30

- Pour chaque trophée, les **résultats atteints sont appréciés en fonction de la taille du club** (nombre de licenciés, nombre de salariés, nombre d'habitants, etc...)
- Les résultats sont illustrés à partir **d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs** clairs et précis
- Les **résultats sont en adéquation** avec les actions réalisées et le compte rendu financier

#### CRITERE N°3 : Pertinence et facilité de transposer l'action à d'autres clubs

appréciation sur 40

- L'action présente un **intérêt élevé** et sa **portée est forte** sur la thématique concernée.
- L'action mise en œuvre par le club est **facilement transposable à tous** les clubs ou à d'autres clubs de même typologie (matrice fédérale, clubs urbains/ruraux)

#### Total de l'appréciation de l'action

note maximale sur 100